

Procédures fiscales

J. Martinez

Les étudiants répondront de façon très concise, très précise et suffisamment complète aux questions suivantes :

1. Quels sont les délais dans lesquels doit être présentée la réclamation préalable du contribuable dans le contentieux de l'assiette ?

= 7 points

2. La théorie des « décisions de gestion » évoque la distinction entre erreur comptable et décision de gestion. De quoi s'agit-il ?

= 5 points

3. En quoi consiste « la procédure de répression des abus de droit » en matière fiscale et quels sont les critères de l'abus de droit fixés par la loi ?

= 8 points

Durée de l'épreuve : 1 h

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : Néant

